

Genève, le 4 novembre 2022

Résolution de l'Assemblée générale des assistant-e-s d'enseignement à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) du 4 novembre 2022

L'assemblée constate

que leur employeur a payé les assistant-e-s d'enseignement de l'IHEID en dessous du salaire minimum légal à Genève depuis son entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2020 et jusqu'au 31 août 2022 ;

que lors de la première réunion entre la direction et la délégation du personnel et les représentant-e-s du syndicat SIT et de l'association des Assistant-e-s de l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement (ADA) du 1^{er} juin 2022, les deux parties se sont mises d'accord pour :

- co-construire une solution commune au problème de la précarité des assistant-e-s d'enseignement
- établir un calendrier des séances qui clarifiera tant le contenu de la discussion que les échéances à se donner pour aboutir à une solution négociée commune
- dans le cas où une solution est trouvée, ce que les deux parties s'engagent à chercher ensemble, de proposer un avenant au contrat annuel des assistant-e-s d'enseignement qui sera signé dans les semaines à venir ;

qu'au vu des délais pour renouveler les permis de séjour, les travailleuses et travailleurs ont dû accepter de signer un nouveau contrat à 45% qui n'a pas fait l'objet de négociation ;

que la direction a unilatéralement baissé le taux d'activité à 45% avec des conditions de rémunérations similaire aux contrats à 100% et à 70% et un nombre d'heure d'enseignement similaire ;

que la direction a communiqué ne pas encore bien comprendre les conséquences de la précarité des contrats de travail ;

que de nouvelles travailleuses et nouveaux travailleurs ont été engagé en septembre 2022 ;

que nous attendons depuis fin août des dates supplémentaires pour négocier.

L'assemblée décide

que lors des négociations, la délégation du personnel et les représentant-e-s du SIT et d'ADA

- suivront le mandat qui leur a été confié pour améliorer les conditions de travail des assistant-e-s d'enseignement et négocier avec la direction, tel que formulé dans la résolution de l'AG du 29 avril 2022 ;
- n'accepteront pas de réduction du nombre de postes d'assistant-e-s d'enseignement ;

- négocieront les contrats d'assistant d'enseignement (actuel et du « PhD package »)

que les travailleurs et travailleuses concerné-e-s par un contrat d'assistant-e-s d'enseignement à l'IHEID sont invité-e-s à assister aux négociations avec la direction ;

que la délégation du personnel et les représentant-e-s du SIT et d'ADA soumettront à une assemblée générale des assistant-e-s d'enseignement ce qui émergera comme solution lors des négociations ;

que, dans le cas où la direction n'entre pas réellement en négociation, des actions afin de dénoncer ce blocage seront faites ;

de tenir informé-e-s les collègues avec une communication transparente, pertinente et régulière sur l'avancement des négociations.

Résolution adoptée à l'unanimité le 4 novembre 2022